

MAIRIE DE MONTREUIL-BELLAY

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS
PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LES INONDATIONS EN 2024

**AVIS AUX
CONTRIBUABLES**

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 21/10/2024.

À Montreuil-Bellay,

Le 21/10/2024

Le Maire,

Marc BONNIN



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

